

## Comité Technique Local du vendredi 18 décembre 2015

### Déclaration liminaire

**Monsieur le Président,**

Comme vous pouvez aisément vous en douter, FO DGFIP ne se pliera pas au simulacre de dialogue social de la chambre d'enregistrement convoquée ce jour à fins de validation de la suppression de 15 emplois dans le département de la Manche ce, pour répondre aux injonctions du PLF 2016 qui prévoit une nouvelle saignée de 2 130 emplois pour la DGFIP.

A la lecture des documents de travail, on constate tout d'abord que c'est l'arithmétique qui l'emporte sur le bon sens quand un simple produit en croix décide, de manière chirurgicale, de la ventilation des prélèvements d'emplois entre filières, faisant fi de toutes charges de travail effectives.

Ensuite, lorsqu'une trésorerie enregistre une situation dite favorable au regard du ratio charges-emplois, on nous indique qu'un prélèvement peut être opéré. Autrement dit, quand ça va bien, ça ne va pas ! Quant aux trois postes de catégorie C supprimés au sein des postes de Marigny, Quettehou et Sainte-Mère-Eglise, cela en dit long sur leurs perspectives de maintien -ou de survie- à court terme...

Dans la filière fiscale, la régionalisation est en marche avec le début du transfert des effectifs de direction vers la DRFiP.

Le contrôle fiscal n'est pas en reste avec deux emplois supprimés au sein de la 2ème BDV et de la BCR. Mais est-ce donc ainsi qu'est envisagée la consolidation du volet recettes de la Loi de finances pour 2016 ?

Pour ce qui est de la publicité foncière en général et du SPF d'Avranches en particulier, encore ce bon vieux ratio charges/emplois évoqué supra. Mais au fait, qu'en est-il du nombre effectif de jours de retard en matière de traitement des formalités ?

L'emploi de chef de division RH est également supprimé, après tout ce ne sera jamais qu'un débouché de moins pour les inspecteurs, il est vrai que le plan de qualification leur était jusqu'ici bien trop favorable...

**Monsieur le Président,**

Nous pourrions continuer ainsi longtemps, égrenant, tel un inventaire à la Prévert, la litanie des redéploiements, prélèvements, opérations d'adaptation de structures et autres terminologies pompeuses, qui n'ont pour seul dénominateur commun que la suppression arbitraire et arithmétique de toujours plus d'emplois au sein d'une grande administration qui porte pourtant, forte de la haute conscience professionnelle et de la technicité éprouvée de ses agents, la réalisation du budget de l'État.

FO DGFIP ne peut se résigner à cautionner le mépris de l'administration à l'adresse de ses agents. Le mandat qui vous est confié par la Direction générale est clair : traduire en local des suppressions d'emplois décidées arbitrairement par un exécutif bien loin des réalités du terrain.

Les représentants FO DGFIP ont quant à eux été élus par leurs collègues pour défendre ces mêmes emplois et la qualité de service au public qui en découle. Vous comprendrez dès lors que notre présence au sein de ce CTL « emplois » soit, dans ces conditions, inappropriée.